

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2020

Réuni le vendredi six novembre deux mil vingt à dix-neuf heures trente minutes, salle polyvalente de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Mesdames FONTENY, GUÉRU, Messieurs BONNOT, PINGUET.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame FONTENY a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur IMBAULT.

Le Maire a ouvert la séance et a demandé d'observer une minute de silence en l'honneur de Samuel PATY, le professeur assassiné dans les Yvelines ainsi que pour les 3 personnes décédées lors de l'attentat à la Basilique Notre Dame à Nice.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur Philippe RAGOBERT donne lecture et commente les rapports de l'année 2019 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'eau potable, il y a 514 abonnés et 54 000 m³ d'eau consommée ; la qualité de l'eau est bonne.

Pour l'assainissement collectif, il y a 408 abonnés et 38 000 m³ d'eaux usées sont traitées ; la station d'épuration fonctionne bien.

Il est constaté une diminution du nombre d'abonnés pour les 2 services publics.

Le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

EXAMEN DE DEVIS

a) Gestion du cimetière :

Le devis émanant de la Société SGCIM concernant la création d'un fichier décès pour l'aide à la recherche avec tous les noms, prénoms et dates est accepté. Il s'élève à 1 900.00 € T.T.C.

b) Reliure des registres d'état civil :

La Commune devra faire relier les registres de naissances, mariages et décès sur 10 ans. Il en coûtera 438.99 € T.T.C. Le conseil autorise le Maire à signer les devis.

c) Achat de poissons :

Le Maire informe le conseil que le devis pour l'achat de poissons destinés à l'étang de la Chaux s'élève à 1 450.63 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

d) Terrassement au hangar municipal

Un devis émanant de l'entreprise Sologne Construction Rénovation pour le terrassement extérieur du hangar municipal est présenté. Le montant est de 11 949.60 € T.T.C.

.../...

.../...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

- a) Le conseil municipal retire la délibération prise le 11 septembre dernier, concernant le transfert de police au Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ; un courrier du Maire suffisait.
- b) Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel et du matériel avec la Communauté de Communes pour le 2ème semestre 2020.
- c) Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry restitue la compétence facultative « transport scolaire » aux Communes membres de l'ancienne Communauté de Communes des Villages de la Forêt. De ce fait, il demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour adhérer au Syndicat de Transport Scolaire de Lury-sur-Arnon. A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable et désigne Mesdames Roseline MARY et Murielle BOUGIS comme déléguées.
- d) Le Maire présente au conseil le plan de financement pour les travaux de voirie qui vont être effectués : allée des Landes, Chemin de la Croix de Béthonne, rue de l'Aumônerie.

Le montant total des travaux s'élève à 31 225.09 € T.T.C.

Le fonds de concours demandé à Nançay est de 6 245.02 € T.T.C., la part de la Communauté de Communes est de : 24 980.87 € T.T.C.

Le conseil accepte à l'unanimité ce plan de financement.

STATION D'ÉPURATION

Monsieur RAGOBERT fait le point sur les travaux qui avancent normalement et présente plusieurs devis à savoir :

- Enedis pour le tarif jaune : 2 081.52 € T.T.C.
- Alimentation électrique chemin de Champ d'Hyver : prise en charge par le SDE 18 : 70% : 14 615.18 € H.T. et participation de la Commune : 30% : 6 263.65 € H.T.
- Engagement de participation pour les frais de raccordement : 1 395.00 € H.T.
- Entreprise WANGNER pour les pompes de refoulement : 50 000.00 € H.T.
- Entreprise WANGNER pour les protections galvaniques : 3 000.00 € H.T.

CONTRATS DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- a) L'agence Cher Ingénierie des Territoires a été sollicitée pour le renouvellement DSP eau potable et assainissement et a établi une convention. Le conseil municipal autorise le Maire à la signer. Le montant de cette mission s'élève à 19 152.00 € T.T.C.
- b) Conditions de dépôt des listes : le conseil municipal décide d'élire une commission de délégation de services publics qui est présidée par le Maire.
- c) Élection des membres de la commission de délégation de services publics : le conseil municipal, vu les listes déposées, pour élire 3 délégués et 3 suppléants, à savoir : une liste de titulaires : Messieurs Philippe RAGOBERT, Alain BAILLY et Michel PERRIER, une liste de suppléants : Messieurs Sylvain PINGUET, Arnaud BONNOT et Denis IMBAULT.

Après avoir procédé au scrutin, sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante, les 3 titulaires et les 3 suppléants qui se sont présentés.

AUGMENTATION DES LOYERS

- a) Le loyer mensuel de Madame Davina FECHÉ sera augmenté au 1^{er} novembre 2020 de 0.46%, selon d'indice de référence des loyers,
- b) Le loyer mensuel de Mesdames GAILLARD et RIBALLET sera augmenté au 1^{er} janvier 2021 de 0.66 %, selon l'indice de référence des loyers.

CHARGES LOCATIVES

Pour tous les locataires, il est décidé d'augmenter les charges mensuelles de 5.00 €.

.../...

.../...

COMPENSATION SUR LE PRIX DU REPAS VERSÉ PAR LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon concernant la participation de cette dernière aux frais du repas de la cantine pris par les enfants de Neuvy scolarisés à Nançay et déjeunant à la cantine de Nançay. Pour l'année scolaire 2020-2021, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.40 € par repas, comme l'an passé.

DROITS DE CHASSE

L'Amicale des Chasseurs a versé à la Commune 55 % des actions de chasse soit 7 293.00 € et 5 % au C.C.A.S. soit : 663.00 €. Le conseil accepte.

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Il est décidé de verser la somme de 500.00 € au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour venir en aide aux Communes sinistrées suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020 qui a lourdement frappé ce territoire.

INFORMATIONS

- ❖ L'Association Sologne Nature Environnement remercie la Commune pour la subvention qu'elle lui a versée.
- ❖ Monsieur IMBAULT informe le conseil que les élus peuvent effectuer 18 jours de formation sur les 6 ans. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire.
- ❖ Monsieur IMBAULT indique que la réunion publique sur la fibre optique qui devait avoir lieu à la salle polyvalente est annulée en raison de la crise sanitaire. Un bulletin municipal sera distribué aux 535 foyers qui peuvent se connecter.
- ❖ Le Maire porte à la connaissance du conseil que toutes les Communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ont voté pour que Nançay entre dans leur Communauté de Communes. La C.D.C.I. va se réunir et le Préfet donnera sa réponse fin décembre 2020.
- ❖ Le Maire précise que les habitants de Nançay auront toujours accès aux déchetteries de Neuvy-sur-Barangeon et de Vignoux-sur-Barangeon et que les points d'apports vont rester dans la Commune.
- ❖ Le bulletin municipal de fin d'année sera consacré aux commerçants.
- ❖ Le Maire informe le conseil, que seulement 10 personnes sont autorisées à assister aux cérémonies du 11 novembre.
- ❖ Le Maire indique que seuls les employés communaux mettront en place les décors de Noël. En raison de la COVID 19, les bénévoles ne peuvent pas aider.
- ❖ Madame MARY signale qu'elle appelle les personnes âgées pour prendre de leurs nouvelles durant cette crise sanitaire.
- ❖ Monsieur RAGOBERT informe que la Gestion des Routes a procédé au gravillonnage de la rue de Salbris, que le SDE 18 sera contacté pour l'enfouissement des lignes et que le projet d'aménagement sera soumis à la Direction de la Gestion des Routes.
- ❖ Le Maire souhaite demander au Conseil Départemental l'interdiction aux camions de circuler route de Ménétréol-sur-Sauldre. Le conseil donne son accord.
- ❖ Il est décidé également d'interdire la circulation aux camions et aux bus, chemin du tennis.

Le Maire,